

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250707

Procès-verbal Conseil Municipal du 07/07/2025

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HURTEL Céline ; JANY Fabien ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; BESNARD Hervé ; CATUFFE Jean ; HAQUIN Benoît ; LEIDING Océane

Pouvoirs : Néant

Convocation du : 01/07/2025

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025
- 3- Décision modificative n°3 du budget communal (subvention perçue à tort en 2023)
- 4- Décision modificative n°4 du budget communal (régularisation budget eau 2023)
- 5- Suivi étude VERDI (schéma assainissement et gestion des eaux pluviales)
- 6- Délibération ENT pour la rentrée 2025/2026 (Espace Numérique du Travail)
- 7- Réflexion sur les Algeco suite au rendez-vous du 4 juillet
- 8- Divers

Début de la séance : 20h00 le 07/07/2025 à 20h00

1- Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2025

Demande de correction sur le PV

- Hervé BESNARD a donné son pouvoir à M.COURTIER et non à M.MOREIRA.
- Dans la partie DIVERS : Une question a été posée sur l'état des routes départementales et quand elles allaient être refaites.

Monsieur le Maire après avoir pris en compte les remarques met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.
Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70 mairie.de.bregy@orange.fr <http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250707

3- Décision modificative n°3 budget communal (subvention perçue à tort en 2022)

Monsieur le Maire rappelle que la loi autorise les communes à apporter des modifications au budget initialement adopté lors du vote du budget primitif.

Il convient d'abonder l'article 65888 du chapitre 65 afin de rembourser la subvention qui a été perçue à tort en 2022.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	+ 4000 €

La présente décision est sans incidence sur l'équilibre général du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

DECIDE D'APPROUVER la décision modificative n°3 du budget communal.

4- Décision modificative n°4 budget communal (régularisation budget eau 2023)

Monsieur le Maire rappelle que la loi autorise les communes à apporter des modifications au budget initialement adopté lors du vote du budget primitif.

La trésorerie a signalé la nécessité de procéder à une décision modificative du budget afin de régulariser certaines opérations comptables.

Il convient d'augmenter le 2156-041 en dépenses d'investissement et le 2762-041 en recettes d'investissement pour un montant de 31 661.95€

Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2156	Installations, matériel et outillage techniques	+ 31 661.95€
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 31 661.95

La présente décision est sans incidence sur l'équilibre général du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

DECIDE D'APPROUVER la décision modificative n°4 du budget communal.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250707

5- Suivi étude VERDI (schéma assainissement et gestion des eaux pluviales)

Présence de Madame Tabara DIENG de l'ADTO qui nous rappelle que l'étude a démarré en septembre 2021 et que ce type d'étude prend en règle générale 3 ans.

Elle est obligatoire tous les 10 ans et est subventionnée par l'agence de l'eau à 80%. Elle a coûté plus de 100 000€.

Nous avons rencontré des soucis de règlement ce qui a retardé ce projet.

Suite à la sollicitation de la prolongation, des aides de l'Agence de l'eau, le planning de l'étude a été actualisé.

Le visionnage du réseau interviendra à partir de la 2^{ème} semaine de juillet pour réaliser les investigations télévisées qui sont prévus dans la phase 3.

M. le Maire diffuse le planning des différentes phases restantes.

M.JANY demande quelle est la finalité de cette étude. Mme DIENG répond qu'il s'agit de donner des préconisations et conseils pour la gestion des eaux pluviales (travaux etc.) .

L'étude sera normalement terminée pour septembre. Après septembre, il faudra consulter les services de l'état. Nous allons solliciter la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale / service de l'état) pour le zonage EP qui nécessite un délai incompressible de 2 mois. Suite à leur retour, nous pourrions procéder à la mise en enquête publique du zonage.

Cela sera clôturé par une enquête publique dont les délais de mise route dépendent de la commune. Cela pourrait être organisé en décembre ou en janvier si validation.

6- Délibération ENT pour la rentrée 2025/2026 (Espace Numérique du Travail)

La 2^e Adjointe présente le point.

C'est une demande de l'équipe enseignante. Cela coûte entre 1,5 et 1,55€ par élève. Cela permettra d'assurer la liaison entre les enseignants et parents.

M.COURTIER demande des précisions sur l'outil. La 2^e Adjointe lui répond.

Considérant que, depuis plusieurs années, les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme déploient des solutions d'environnement numérique de travail distinctes à destination des collégiens ;

Considérant que la stratégie de convergence mise en place pour les Espaces Numériques de Travail des Hauts de France a pour objectif de construire un environnement numérique cohérent du 1er au 2nd degré avec un déploiement à compter de la rentrée 2019, afin de permettre l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire, permettant :

- d'offrir un service numérique innovant et structurant,
- d'assurer la cohérence et l'homogénéité territoriale,
- de bénéficier d'économie d'échelle et de maintenance,
- de disposer d'un accompagnement aux usages optimisé et mutualisé,
- de proposer une assistance mutualisée et centralisée,
- de prendre en compte le continuum 1er et 2nd degré,
- d'ouvrir ce nouvel ENT sur l'ensemble du territoire à la rentrée scolaire 2019,

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

03.44.94.00.70

mairie.de.bregy@orange.fr

http://www.mairiedebregy.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250707

Considérant l'utilité d'approuver les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1er degré par le SMOTHD,

Considérant qu'à la suite de cette approbation, le syndicat sera en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire communal, en contrepartie d'une contribution financière annuelle sur la base des critères fixés par le Syndicat et des missions réalisées par ce dernier dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire,

Considérant que la commune de BREGY souhaite bénéficier d'un ENT premier degré par le Syndicat, dès la rentrée 2025-2026 pour les écoles figurant à l'annexe de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **de transférer** au syndicat mixte Oise très haut débit au titre de la compétence optionnelle : « le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés » pour la compétence en matière d'espace numérique de travail pour le 1^{er} degré,
- **de souligner** que le déploiement de l'ENT 1er degré s'effectuera pour la rentrée 2025-2026 pour les écoles figurant en annexe de la présente délibération,
- **de préciser que les** crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles que définies par le syndicat seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **d'autoriser**, Monsieur le Maire ou son/ses représentant(e)s à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail dès la rentrée scolaire 2025-2026.

7- Réflexion sur les Algeco suite au rendez-vous du 4 juillet

M. le Maire indique qu'un rendez-vous avec la société Algeco représenté par M. Sébastien PUEYO a eu lieu vendredi 4 juillet 2025 en Mairie. Il est présenté les différentes hypothèses : achat ou location.

Compte tenu de l'avancement du projet école et de l'état des modules actuellement en location présent dans l'école maternelle une réflexion sur le changement de ces modules a été discutée 2 solutions ont été abordées :

Acquisition des modules :

Bâtiment de 54 m2 en R0	Montant HT
• Structure	26 689,56€
• Façade/menuiseries extérieurs	18 831,98€
• Climatisations	4 093,56€
• Assemblage	1 882,70€
• Electricité	1 982,71€
• Cloisonnement intérieur/porte	4 724,72€
• Courant faible	208,17€
• Sécurité	778,96€
• Serrurerie	7 550,10€
• Livraison	2 411,98€
TOTAL DES PRESTATIONS HT hors option	69 154,44€

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70
 mairie.de.bregy@orange.fr
 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250707

Prévoir un coût de déplacement à la fin du chantier en attente.

Location des modules sur 36 mois :

Bâtiment de 54 m2 en R0	Montant HT
• Location 36 x 1016,94	36 609,84€
• Services additionnelle à la location	1 813,27€
• Transport aller / installation	10 072,09€
• Désinstallation / Transport retour des nouveaux module	3 651,75 €
TOTAL DES PRESTATIONS HT hors option	52 146,95€

M. le Maire propose d'acquérir plutôt que de louer car si nous venions à avoir du retard sur la construction, si le projet venait à être stoppé suite à un retour négatif sur l'une des nombreuses études qui seront fait nous serions ainsi sur un coût inférieur.

Il reste à savoir si des subventions sont disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :
DECIDE D'APPROUVER le projet d'acquisition

8- Divers

ANTENNE ORANGE

M. le Maire indique avoir eu un contact avec les entreprises dans la zone industriel.

Un rendez-vous avec Orange est calé mercredi 9 juillet sur site afin d'analyser les différentes solutions. Un échange avec les entreprises METALCHEM et la SFA est prévu.

PROJET ECOLE

M. le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec l'ADTO et l'architecte a eu lieu vendredi 4 juillet afin de faire un point global sur le dossier. Lors de ce rendez-vous nous avons revu l'implantation des espaces après avoir eu un échange avec les institutrices le même jour. Un nouveau plan est en cours.

Pour information l'étude terrain G1 sera réalisé le 16 juillet prochain.

14 JUILLET 2025

Le nombre de participant est de 132 p

Des tonnelles ont été acheté pour cette occasion

RENTREE ECOLE SEPTEMBRE

M. le Maire indique que des travaux vont être réalisés sur la période de congés de juillet-août.

La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} septembre.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20250707

REUNION PARENT ELEVE

M. le Maire indique qu'une réunion a été organisée le 1^{er} juillet à 17h30 à la demande des parents d'élève. Malheureusement très peu de personnes présentent 6 personnes dont 4 qui assistent aux réunions de conseil d'école.

Les mêmes questions posées lors des conseils ont été abordés.

VENTE TERRAIN A COTE DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe le conseil que le terrain à côté de la salle des fêtes. Il sera proposé au prochain conseil d'acheter le terrain.

TAXE DE SEJOUR

Nous avons eu un retour négatif sur la taxe de séjour. Nous ne sommes pas éligibles pour cette mise en place. Nous allons prendre contact avec la préfecture.

QUESTIONS ENVOYÉES PAR M. DIMITRI COURTIER

Rappel du trou en formation route du cimetière (déjà communiqué par Vincent LACROIX)

- Défaut sur route rue de l'Ormelet (déjà vu plusieurs fois).

Nous allons procéder au rebouchage mais attendons que la SAUR qui a été relancé à différente reprise intervienne car le souci provient des derniers travaux réalisés.

- Élagage à faire pour les arbres débordant des limites de propriété et rue de l'Ormelet.

M. le Maire informe que lors du dernier conseil il a indiqué avoir contacté l'administré pour ce sujet. Celui-ci vient d'envoyer un mail ce jour et les travaux seront réalisés sur octobre. En ce qui concerne l'autre administré un courrier va lui être envoyé.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil au lieu le 8 septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 7 juillet 2025

Le Maire,
Georges MOREIRA

